



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du : Mercredi 21 Juin 2023

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Mrs Benjamin Salerno (chargé de Développement et Promotion), Pierre Yves Bernier (CTD).

Excusé(s) : Mmes Elodie ARNOL, Mathilde Gouttard, Emilie Bordiga, Clarisse PANAIAS, Sandy Audemar (apprentie) Mrs Christian Illiano, Medhi BENAÏSSA (apprenti).

Invitée :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°9 du 11/04/2023 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

RETOUR CSR

- Dossier n°114 : Match n°24861358 EP Manosque 1 – OBSC 1
- Dossier n°139 : Match n°25784638 Ent Sisteron/Mison/Aiglun – FC Céreste Reillanne
- Dossier n°141 : Match n°24861354 EP Manosque 1 – La Saulce FC 1
- Dossier n°147 : Match n°24861379 Ent Sisteron/Mison/Aiglun – La Saulce FC.

RETOUR COMMISSION D'APPEL

RAS

SUIVI DES CLUBS

Aucun suivi n'a été fait pour clore la saison.

L'outil sera retravaillé et sera en document partagé entre les membres de la commission.

Une première visite doit se faire entre août et septembre.



BILAN SAISON 2022-2023

EVENEMENTS - ACTIONS		
<i>Dénomination</i>	<i>Chiffres clés</i>	<i>Commentaires</i>
Rentrée du Foot Féminin	84 jeunes filles	Bonne participation des jeunes Satisfaction des participantes
Plateau EFF	8 plateaux – 2 annulés 12 joueuses en moyenne mais des rassemblements à 4 joueuses	L'objectif n'est pas atteint. Une réflexion sur la responsabilité de l'animation de ces plateaux et sur le calendrier annuel.
Critérium U17F	5 clubs engagés 6 plateaux ont eu lieu + le module animatrice et la rentrée du foot	La formule a fonctionné et les clubs se sont engagés. Objectif atteint.
Défi Cup Départemental		Non organisé cette année
Défi Cup Régional	2 représentants alpins (Gap Foot 05 / Laragne / St Crépin)	RAS
Coupe des Alpes Futsal	8 équipes	RAS
Journée 100% Féminine	Annulation des animations des petites Module Animatrice : 13 participantes Finale de la coupe des Alpes Féminine	Belle finale et mise en place du module AF Objectifs : non atteint avec l'absence d'animation des petites.
Challenge Nationale Futsal Féminin	2 équipes engagées : EP Manosque et Ent Aiglun/Sisteron/Mison.	RAS
Championnat Seniors F	9 équipes engagées 2 forfaits généraux	Satisfaction de la conduite de la saison, la rigueur dans la gestion a porté ses fruits.
Club des dirigeantes	1 évènement 13 femmes participantes 4 absentes excusées	Belle réussite de ce 1 ^{ère} édition. Des fiches concrètes ont été créés.

SAISON 2023-2024

Rentrée du foot féminin

Que les petites et les adolescentes

Championnat Seniors F

8 équipes envisagées.

Coupe Futsal des Alpes Féminines

Date fixée :

Prévoir la réservation du gymnase dès maintenant.

Critérium U17F

Plus de dates proposées

Formule en attente du nombre d'équipes engagées.



Club des dirigeantes

Prévoir deux dates (16 décembre au Complexe et au printemps à Gap)

Principe de convoquer les personnes présentes inscrites lors de la 1^{ère} édition.

Soirée Foot5

Cela était une demande des clubs et joueuses, par conséquent, cet évènement va être à nouveau proposée.

Choix de la date : 16 décembre couplé avec le club des dirigeantes.

REFLEXION SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Plateau EFF / Rassemblement EFF

Changer de vision : Comment inciter la pratique des petites dans les clubs de manière locale.

- ➡ Entraînement sur convocation au sein d'un secteur une fois par mois.
- ➡ Lieu dans un club porté sur le projet féminin (secteur envisagé : Nord Durance, Sud 05, Nord 04, Manosque et Digne)
- ➡ Intervenant : L'apprenti
- ➡ Plateau final en fin de saison avec tous les groupes (un mercredi ou samedi)

LA COMMISSION SOUHAITE DE BONNES VACANCES A TOUTES LES LICENCIÉES

Prochaine réunion restreinte le 7 août 2023 à 18h30 en Visio.

Prochaine réunion plénière le 12 septembre 2023 à 18h.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano		

